

République Française

Département de la Savoie

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-05-39
Séance du mercredi 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*

Date de convocation : mardi 16 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents	Pouvoirs de	Absents
COMBAZ Alain		
SEGARD Magali		
GRANGE Michel	BOUVIER Joëlle	
CHARPIN Brigitte		
LALLAU Corentin	CHARMEAU Mickaël	
TICHADOU Virginie		
CHAPILLON Quentin		
COURS Océane		
BUGAUD Mickaël		
BOUVIER Joëlle		Excusée pouvoir Michel GRANGE
BRIAND Yannick		
LEGRAND Anne-Sophie		
CHARMEAU Mickaël		Excusé pouvoir à LALLAU Corentin
AURIA-DUFFEAL Clément		
CHRISTIN Valérie		

Le quorum est atteint.

Mr GRANGE Michel a été élu secrétaire.

OBJET : Subvention à une association

Nombre de membres en exercice	Présents	Suffrages Exprimés	Abstentions	Pouvoir	Pour	Contre
15	13	13	2	2	11	2

L'association FELIN'POSSIBLE GRESIVAUDA dont le siège est 95 avenue de la gare 38530 PONTCHARRA a pour objet la gestion des chats errants et prévention de la prolifération féline.

Dans le cadre de son projet la commune a sollicité l'association afin de :

- limiter la prolifération des chats errants par la stérilisation
- réduire les nuisances liées aux reproductions non contrôlées
- améliorer le bien-être animal sur le territoire communal
- accompagner la commune dans la gestion des signalements relatifs aux chats errants
- sensibiliser les habitants à l'identification et à la stérilisation des chats.

L'association a donc sollicité la commune, une aide financière de 500 euros.

A l'appui de cette demande en date du 29/05/2026, l'association a adressé un dossier à M. *Le Maire*.

Folio n°82

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- d'accorder à l'association FELIN'POSSIBLE une subvention de 500 euros.
- d'autoriser M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,
Michel GRANGE

Le Maire,
Alain COMBAZ

